



TARIFS T.T.C. PRATIQUÉS POUR LES MISSIONS DE TRANSACTIONS VENTES ET LOCATIONS

Arrêté loi du 10 janvier 2017 - article 2 – I : Les professionnels visés à l'article 1er sont tenus d'afficher les prix effectivement pratiqués des prestations qu'ils assurent, notamment celles liées à la vente, à la location de biens et à la gestion immobilière, en indiquant pour chacune de ces prestations à qui incombe le paiement de cette rémunération.

HONORAIRES VENTES à charge vendeurs

- ▶ Forfait de 1 500 € pour un garage
- ▶ Forfait de 5 000 € pour les valeurs < 100 000 €
- ▶ Forfait de 6 000 € pour les valeurs comprises entre 100 000 et 150 000 €
- ▶ 5% du prix de vente pour les valeurs comprises entre 150 001 € et 300 000 €
- ▶ 4,5 % du prix de vente pour les valeurs comprises entre 300 001 € et 450 000 €
- ▶ 3,9 % du prix de vente pour les valeurs > à 450 000 €

** En cas de baisse ou négociation du prix de vente, les honoraires resteront conformes au mandat de vente sauf pour les biens dont le montant rentrerait dans le cadre d'un forfait.*

AVIS DE VALEURS

- ▶ Appartement : 150 € TTC – Maison : 190 € TTC
- ▶ Gratuit si le bien nous est confié à la vente

AUTRES VENTES

- ▶ Programmes neuf, VEFA (barème selon partenariat)

HONORAIRES LOCATION

- ▶ Biens < 50 m² propriétaire 1 mois de loyer – Biens > 50 m² propriétaire et locataire 13 €/m² dont 3 €/m² état des lieux entrant/sortant pour recherche de locataires, organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail
- Plafonnement à 1 500 € TTC

A charge des propriétaires (sommes déductibles des revenus fonciers) et des locataires

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE COURANTE

- ▶ 7,08 % des loyers et charges encaissés (H.T. 5,9%), prestation réalisée par notre partenaire

A charge des propriétaires (honoraires entièrement déductibles des revenus fonciers)

HONORAIRES IMMOBILIER PROFESSIONNEL

- ▶ recherche de bien à la location 15 % HT du montant du loyer annuel HT et HC avec un minimum de 2 400 € HT à la charge du preneur
- ▶ recherche de bien à l'acquisition montant ≤ 500 000 € HT du prix de vente : 6 % - montant > 500 000 € HT du prix de vente : 5 % charge acquéreur (avec minimum de 5 000 € HT)